

Madame Claire HENRION  
Les Maries Basses  
12300 LIVINHAC LE HAUT

A l'attention de Madame Claudine HERBECQ  
Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aveyron  
2, place d'Armes  
12 035 RODEZ

copie à Monsieur Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes Publics

Livinhac le Haut, le 16 février 2015

Madame,

J'accuse réception de votre lettre du 27 janvier et je vous remercie beaucoup d'avoir pris attentivement connaissance des informations que je vous ai apportées.

Je ne peux nier la justesse des arguments que vous m'exposez quant à la taxe d'habitation; effectivement ma démarche peut sembler décalée par rapport au bien fondé de cette taxe, qui est censée profiter à la vie locale.

Il faut dire que parvenant tout juste à «joindre les deux bouts», je suis dans l'impossibilité depuis la date de l'exigence et jusqu'à ce jour, d'honorer un tel montant. Je préférerais être en mesure de pouvoir apporter mon obole à la vie de nos infrastructures locales mais l'on peut considérer que l'œuvre que je mène est une autre façon de contribuer à l'effort collectif, dans l'immédiat plus urgent.

Car jusqu'à quand va t-on tolérer de se laisser gazer à nos frais en se laissant bercer de mensonges sur la nature de ces affreuses traînées qui défigurent le ciel et empoisonnent tout à petit feu ? C'est la guerre, une guerre «non conventionnelle», qui ne s'avoue pas, d'un nouveau genre, une guerre totale contre la vie à laquelle nous ont conduit des millénaires de croyances en le mythe de l'homme dominant la Terre et la nature et qui, ce faisant, ne fait que la détruire.

Il n'y a pas un seul individu qui puisse ne pas être concerné par ces faits.  
Que dire de notre responsabilité vis à vis des générations futures?

Aussi, c'est avec le plus grand respect à votre égard que je me dois de vous informer de la légitimité relative, voire même caduque de cette taxe au regard de la forclusion, donc de l'illégitimité de tous les gouvernements, de tous les ministères et de la saisie de tous les avoirs des banques dans le monde entier depuis le 25/12/2012 en vertu de la loi de l'OPPT (One People Public Trust – Trust Public du Peuple Uni) qui a déclaré (voir déclaration des faits):

*Le gouvernement, les administrations, les banques, les sociétés commerciales, les multinationales, ont été mis en faillite et leurs biens saisis dans le Monde Entier.*

Merci de prendre connaissance de l'information suivante, nul n'est censé ignorer la loi:

**ONE PEOPLE PUBLIC TRUST (OPPT)**

*Les documents de l'OPPT ont été rendus publics le 25/12/2012 et se répandent dans le monde entier, constituant un mouvement populaire en croissance; ils visent tous au même but commun: se libérer de l'assujettissement d'un ancien système répressif, vivre une vie de libre choix et exercer son propre libre arbitre.*

Au moyen d'une série d'enregistrements officiels aux archives publiques, effectuées au nom des êtres qui constituent les peuples unis de cette planète, de ses terres, de ses airs, et de ses mers ainsi que de toutes ses créations, toutes les possessions illégitimes et illégales et toutes les actions visant le contrôle planétaire de la part des responsables, leurs agents et bénéficiaires ont été légalement et légitimement saisis et forclos, mis en faillite, suite à leur propre libre choix de ne pas remédier aux dommages qu'ils ont causés. Le rapport final de toutes ces enquêtes peut être consulté via le lien suivant:

<http://www.scribd.com/doc/118067922/PARADIGM-DOCUMENT-FROM-THE-TREASURY-FINANCE-AG-INDUSTRIESTRASSE-21-CH-6055ALPNACH-DORF-SWITZERLAND>;

Pour en savoir plus : <http://comprendre-oppt.blogspot.fr/2013/04/introduction.html>

En conséquence selon ce nouveau paradigme, dans les faits, le gouvernement se comporte en totale illégitimité et vous laisse l'entière responsabilité de vos actes avec toutes les conséquences que cela comporte. Les employés de tous les ministères agissent désormais à titre de personne individuelle ou de simple individu ,sans la protection du gouvernement qui l'emploie avec pleine responsabilité personnelle pour toute action qu'il entreprendrait à l'encontre des individus.

Aussi, étant toujours dans l'impossibilité financière d'honorer la taxe que vous m'exigez d'une part et totalement libre de ne pas l'honorer si l'on s'en réfère à cette nouvelle législation universelle, je vous serai très reconnaissante de re-considérer encore une fois la question des épandages aériens de produits toxiques généralisés, effectués sans notre consentement, à notre insu et à nos frais depuis 13 ans maintenant. Votre santé, comme la mienne, celle de tous nos proches et concitoyens sont minées et nos ressources saignées pour ce faire. Ne faut-il pas que cela cesse? Qui est responsable de la Terre que nous laissons à nos enfants sinon nous? De ce fait, comprenez ma détermination ...

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.